

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 5 JUIN 1972

---

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



DÉCLARATION QUE DOIT PRONONCER  
LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
MONSIEUR MITCHELL SHARP,  
À LA CHAMBRE DES COMMUNES,  
LE 5 JUIN 1972

---

"RÉUNION À BONN DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
30 ET 31 MAI 1972"

---

Je rentre tout juste de la réunion de l'OTAN des ministres des affaires étrangères qui a eu lieu dans la capitale de la République fédérale d'Allemagne située au carrefour de l'Europe. La date de la réunion de Bonn se situe également au point tournant de l'évolution des relations Est-Ouest.

La réunion de l'OTAN a coïncidé avec la fin des pourparlers du président Nixon avec les leaders soviétiques. Le Secrétaire d'Etat, M. Rogers, a fait rapport à ses collègues à Bonn sur le voyage historique du président et il a souligné les accords sur la limitation des armements stratégiques. Nous avons tous accueilli cette réalisation comme un point tournant important des démarches entreprises en vue d'enrayer la course aux armements nucléaires et d'assurer la sécurité internationale par le contrôle des armes nucléaires. D'accord avec d'autres ministres, j'ai appuyé l'engagement des Etats-Unis et de l'URSS de poursuivre activement les négociations en vue d'autres limitations. J'ai également exprimé aux Etats-Unis notre reconnaissance particulière pour avoir régulièrement consulté leurs alliés du Conseil de l'Atlantique Nord pendant toute la durée des négociations.

Le 3 juin, peu après la réunion de l'OTAN, les ministres des Affaires étrangères des quatre grandes puissances ont signé le protocole final par lequel l'Accord de Berlin entrerait en vigueur. Au même moment, des représentants de la République fédérale d'Allemagne, de l'Union soviétique et de la Pologne échangeaient des instruments de ratification qui venaient couronner leurs traités de non-agression. Le Gouvernement du Canada accueille favorablement ces accords comme autant d'initiatives permettant d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest. Nous espérons que l'Accord de Berlin mettra un terme au climat de tension et d'instabilité qui règne à Berlin et dans la région avoisinante et qui a si souvent envenimé les relations Est-Ouest depuis le blocus de 1948. Les traités de non-agression devraient également faire disparaître une autre source de tension en permettant à la RFA de placer ses relations avec l'Europe orientale sur une base plus normale.

La conjonction de ces événements laisse entrevoir la participation de l'alliance aux pourparlers préparatoires multilatéraux en vue d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; elle permettra également aux deux Etats allemands d'entamer des négociations sur un éventuel modus vivendi. Le succès de l'accord de Berlin ainsi que le maintien de l'équilibre en Europe centrale exigent un tel compromis. Si les deux Etats allemands peuvent s'entendre sur un modus vivendi, cette réalisation rendra possible leur admission aux Nations Unies et la reconnaissance générale de la RDA.

Si l'on se rappelle les longues années de stagnation qui ont marqué les relations Est-Ouest, la conclusion de l'accord de Berlin et les traités de non-agression constituent un progrès remarquable. Ces initiatives justifient la politique de l'Alliance de faire du règlement de la question de Berlin une condition préalable à la poursuite des travaux préparatoires à une conférence et elles démontrent que l'Alliance, en appuyant fortement la politique d'ouverture à l'Est du Chancelier Brandt, constitue un utile instrument de détente.

Les ministres de l'OTAN réunis à Bonn ont convenu d'accepter l'invitation du Gouvernement finlandais de tenir à Helsinki des pourparlers préparatoires multilatéraux en vue d'une Conférence sur la sécurité et la coopération. La date exacte où les pays européens, les Etats-Unis et le Canada commenceront effectivement à discuter de la conférence devra être fixée par accord mutuel des participants éventuels. De concert avec d'autres membres de l'OTAN, le Canada essaiera maintenant d'engager d'autres pays intéressés à planifier cette nouvelle étape.

Je dois souligner que la décision de convoquer une conférence officielle n'a pas encore été prise. Cette décision dépendra de l'issue des pourparlers préparatoires. L'objectif des pays de l'OTAN, lors de ces pourparlers, sera d'assurer l'étude approfondie de nos propositions et de constater l'existence d'un terrain d'entente suffisant entre les participants pour permettre d'espérer raisonnablement qu'une conférence pourra donner des résultats satisfaisants.

Par exemple, nous voulons voir se multiplier les contacts et les échanges entre les pays pratiquant des systèmes socio-politiques différents en Europe. A cette fin, la Conférence devrait s'attacher à définir des moyens pratiques propres à favoriser la circulation plus libre des citoyens, de l'information et des idées. Je n'ai pas été le seul à souligner l'importance de cette question lors de notre réunion de la semaine dernière.

Quant à l'aspect militaire, les ministres de l'OTAN se sont mis d'accord sur l'utilité de discuter, lors de la tenue d'une conférence, d'éventuelles mesures de stabilisation afin de susciter la confiance de part et d'autre.

Les ministres de l'OTAN ont accordé en outre beaucoup d'attention à la question de réductions mutuelles et équilibrées des forces. De même que nous avons toujours pensé que les progrès vers une détente politique Est-Ouest doivent se mesurer d'après les résultats pratiques obtenus, notamment au sujet de la question de Berlin, nous estimons que toute amélioration véritable de la sécurité en Europe restera illusoire tant qu'elle ne sera pas accompagnée d'une diminution de la puissance militaire concentrée dans la région.

Cela ne veut pas dire que la réduction des forces doit se négocier à une conférence. D'un point de vue pratique, il serait en effet impossible de conduire des négociations sur une question aussi complexe entre les 35 participants à une Conférence. Les préparatifs d'une Conférence et les négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces doivent se dérouler parallèlement dans la mesure du possible. Si l'on veut que des réductions des forces complètent les réalisations politiques d'une Conférence sur la sécurité, des entretiens sur les deux sujets doivent avoir lieu simultanément mais séparément.

Le travail d'exploration touchant les réductions mutuelles et équilibrées des forces n'a pas encore commencé malheureusement, les Soviétiques n'étant pas disposés à recevoir M. Manlio Brosio, ancien secrétaire général de l'OTAN, qui devait jouer à cet égard le rôle d'explorateur. Dernièrement, toutefois, l'Union soviétique a exprimé l'intention d'explorer la procédure à suivre pour négocier des réductions mutuelles et équilibrées des forces. A Bonn, les ministres de l'OTAN se sont prononcés en faveur d'une exploration multilatérale. La prochaine étape consistera donc maintenant à trouver les moyens de traduire cette idée dans les faits. J'ai proposé à Bonn qu'un groupe, choisi parmi les membres de l'OTAN, engage avec l'Union soviétique et d'autres pays intéressés des entretiens préliminaires afin de déterminer s'il y a entente suffisante pour faire aboutir les négociations. L'idée canadienne a soulevé beaucoup d'intérêt lors de la réunion et nous espérons que les membres de l'Alliance pourront se mettre d'accord sur la constitution d'un groupe de ce genre dans le proche avenir.

L'atmosphère à Bonn a été profondément influencée par les progrès remarquables accomplis dernièrement dans la voie des négociations qui permettraient de remédier aux causes sous-jacentes de tension, y compris la division de l'Allemagne. Les pays de l'OTAN ont exprimé à leur tour l'intention de continuer de mettre à profit les possibilités de progrès, tant à l'égard des préparatifs d'une Conférence que du travail d'exploration concernant des réductions mutuelles et équilibrées des forces. Nous ne devons pas nous faire d'illusions quant aux difficultés qui nous attendent. A bien des égards, la tâche que nous allons aborder est la plus difficile de toutes. Nous devons maintenir un état de préparation militaire tout en recherchant la détente; nous devons préserver la solidarité de l'Alliance tout en consentant à un accommodement avec le côté opposé; nous devons combiner la fermeté en ce qui concerne nos principes fondamentaux avec la souplesse des moyens.

Le Canada a des intérêts directs et bien déterminés à sauvegarder tant sur le plan de la sécurité que sur celui de la coopération en Europe. C'est pourquoi nous avons appuyé les politiques de l'Alliance en matière de défense et de détente dans le passé et pourquoi nous avons aussi l'intention de travailler avec nos alliés de l'OTAN à l'amélioration des rapports Est-Ouest au moyen de réductions mutuelles et équilibrées des forces et d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

J'aimerais déposer maintenant le communiqué publié à l'issue de la réunion de l'Alliance nord-atlantique et je propose, si la Chambre y consent, qu'il soit publié en annexe au compte-rendu des débats.